

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 56 / 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois
le 7 septembre à 9 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 25 août 2023

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : FOUQUE Christian (pouvoir à ARMANET Carole), GICQUEL Mathieu (pouvoir à GARCIN Valérie), HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : ARMANET Carole.

Objet : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – exercice 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles D.2224-1 à D.2224-5 ;

Vu la compétence exercée par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Guillestrois et du Queyras du 6 juillet 2023 approuvant le contenu du rapport annuel 2022 ;

Considérant que le rapport doit être présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2023 et être ensuite tenu à la disposition du public ;

Considérant qu'en application de l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant que le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras pour l'année 2022, adopté par le Conseil communautaire le 6 juillet dernier, a été transmis le 9 août dernier, aux communes membres ;

Madame le Maire donne lecture des points essentiels desdits rapports, qui ont été communiqués préalablement à la séance, à l'ensemble des conseillers municipaux.

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le

ID : 005-210500773-20230911-202356-DE

Considérant la présentation effectuée en séance ;

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil prend acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras pour l'année 2022.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

